

# Rapport d'activité

## 2022





### Ici, l'énergie a un nom : Smoys !

Depuis plus de 100 ans le syndicat est au service des territoires dans le Sud Francilien !

Groupement d'intercommunalités, le SMOYS s'est agrandi en 2021 et agit maintenant à l'échelle de 66 communes de l'Essonne et du Val-de-Marne, après s'être regroupé avec le Siarce-branche énergie et le Siegra (Arpajonnais).

670 000 habitants y sont alimentés en gaz et 850 000 en électricité, à partir de réseaux et équipements propriété du Smoys, qui concède leur exploitation à GRdF et ENEDIS (groupe EDF), cela représente 4 230 GWh distribués chaque année

Le Smoys gère ces services publics à moindre coût pour les communes adhérentes et donc pour le contribuable puisqu'il ne facture pas à celles-ci de participation financière à l'exercice de ses compétences gaz et électricité, ni le coût d'exploitation des bornes de recharge.

Le Smoys participe à l'amélioration de votre cadre de vie et de nos paysages et s'est engagé avec ENEDIS depuis 2021 dans une nouvelle politique d'enfouissement de réseaux électriques dans ses communes. 1 500 mètres linéaires réalisés et 1,5 millions investis dans des travaux qui procurent de l'emploi et de l'activité pour les entreprises locales.

Le Smoys prépare l'avenir des territoires et fait, avec les communes, le choix de la sobriété énergétique ; près de 40 bilans de performance énergétique sont réalisés sur les bâtiments publics (écoles, crèches, salles de sport et culturelles, locaux administratifs). La rénovation des bâtiments est une priorité pour nous tous : élus, contribuables, fournisseurs d'énergie.

Tout cela n'est possible qu'au prix d'une gestion financière suivie du Smoys : la gestion de ses comptes permet de dégager des marges.

Nous devons préparer l'autonomie énergétique de chacun de nos territoires. L'adaptation au changement climatique la rend nécessaire.

---

## Sommaire

---

<b>Territoire et Gouvernance</b>	<b>Page 5</b>
<b>Faits marquants et événements 2022</b>	<b>Page 15</b>
<b>L'Electricité</b>	<b>Page 22</b>
<b>Le Gaz</b>	<b>Page 30</b>
<b>La Mobilité</b>	<b>Page 36</b>
<b>L'enfouissement des réseaux</b>	<b>Page 38</b>
<b>L'ingénierie économie de flux</b>	<b>Page 40</b>
<b>Les Finances</b>	<b>Page 42</b>
<b>La Commande publique</b>	<b>Page 46</b>
<b>Les Ressources Humaines</b>	<b>Page 48</b>

### Territoire

Le Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz SMOYS est un établissement public créé en 1922. Il était initialement chargé de l'organisation et du fonctionnement du service public de distribution d'électricité et de gaz. Epousant l'évolution institutionnelle, il est devenu AODE, contrôlant les deux concessions de gaz et d'électricité confiées respectivement à GRDF et Enedis. Il exerce depuis 2016 la compétence Infrastructure de recharges pour véhicules électriques (IRVE) pour l'ensemble de ses adhérents

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, suite à la parution des arrêtés interpréfectoraux n° 2021-PREF-DRCL-604, 605 et 606, l'Etablissement Public Grand Orly Seine Bièvre et le SIARCE ont adhéré au SMOYS au titre des compétences gaz et électricité, tout comme les 13 collectivités adhérant au SIEGRA et dissout à la même date.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la commune d'Epinais sous Sénart a adhéré à la compétence IRVE.

Le 25 novembre 2022, suite à la parution de l'arrêté interpréfectoral n° 2022-pref-drcl-461, les communes d'Ablon, Bondoufle, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonnes, Epinais-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge, Lisses, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Soisy-sur-Seine ont adhéré au SMOYS au tritree de la compétence IRVE

Le SMOYS est donc à ce jour, composé de 66 communes dont 28 sont adhérentes directes et 38 représentées par 5 intercommunalités. Parmi ces 66 communes, 10 adhérents directement, et sont également représentées par substitution par un EPCI :

- **La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud - Sénart** par substitution représente Bondoufle, Etolles, Evry-Courcouronnes, Grigny, Lisses, Ris-Orangis, Soisy-sur-Seine
- **La Communauté d'Agglomération Communauté Paris-Saclay** par substitution représente pour Chilly-Mazarin, Epinais-sur-Orge, Les Ulis
- **L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre** par substitution représente Ablon-sur-Seine, Villeneuve le Roi, Athis-Mons, Juvisy-sur-Oge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Viry-Chatillon
- **Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau** par substitution représente Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Champcueil, Chevannes, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, la Ferté-Alais, Marolles-en-Hurepoix, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, et Grand-Paris-Sud Sénart qui elle-même représente les communes de Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Saint-Germain-lès-Corbeil, Villabé.
- **La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde** par substitution représente Saint-Yon et Boissy-sous-Saint-Yon

- **Et les communes**

- Arpajon
- Ablon
- Avrainville
- Bondoufle
- Boussy-Saint-Antoine
- Brétigny-sur-Orge
- Breuillet
- Bruyères-le-Châtel
- Cheptainville
- Chilly-Mazarin
- Corbeil-Essonnes
- Crosne
- Draveil
- Egly
- Epinay-sur-Orge
- Epinay-sous-Sénart
- Fleury-Mérogis
- Guibeville
- Juvisy-sur-Orge
- La Norville
- Le Plessis-Pâté
- Leudeville
- Leuville-sur-Orge
- Lisses
- Longpont-sur-Orge
- Montgeron
- Morsang-sur-Orge
- Ollainville
- Paray-Vieille-Poste
- Sainte-Geneviève-des-Bois
- Saint-Germain-lès-Arpajon
- Saint-Michel-sur-Orge
- Savigny-sur-Orge
- Soisy-sur-Seine
- Vigneux-sur-Seine
- Villemoisson-sur-Orge
- Villiers-sur-Orge
- Yerres



<p><b>66</b> <b>Collectivités</b></p> 	<p><b>850 000</b> <b>Usagers</b></p> 	<p><b>4</b> <b>Départements</b></p> 
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Gouvernance

En 2022, le Smoys a été administré par un Comité syndical constitué de 35 délégués titulaires. Chaque collectivité élit un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le comité a élu parmi ses membres un Bureau constitué d'un président et de 6 Vice-présidents.

Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président	Daniel ESPRIN	Leuville-sur-Orge
Délégué au suivi des contrats de concession gérée par Enedis (électricité)		
Vice-président	Grégory GOBRON	La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud - Sénart
Délégué à la transition énergétique		
Vice-président	Patrick BARRANCO	Draveil
Délégué au suivi des contrats de concession gérée par GRDF (gaz)		
Vice-président	Jean-Claude DELIANCOURT	La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay
Délégué à l'électromobilité		
Vice-président	Michel NOEL	Montgeron
Délégué aux Carburants alternatifs, type Bio-GNV		
Vice-président	Sylvain TANGUY	Le Plessis-Pâté
Délégué aux Finances et à la prospective budgétaire		

**1 Président**  
**6 Vice-présidents**



Qui a tenu tout au long de l'année 2022

<b>6</b> séances de Comité Syndical	<b>8</b> séances de Bureau Syndical	<b>82</b> Délibérations Bureaux et Comités confondus
-------------------------------------------	-------------------------------------------	------------------------------------------------------------

## Composition des Commissions Thématiques



### Commission « de la concession électricité »

Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président	Daniel ESPRIN	Leuville-sur-Orge
Délégué	Joseph DELPIC	Saint-Michel-sur-Orge
Déléguée	Viviane LE BLANC	Villemoisson-sur-Orge
Délégué	Rudy SITCHARN	Fleury-Mérogis



### Commission « de la concession gaz »

Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président	Patrick BARRANCO	Draveil
Vice-président	Michel NOEL	Montgeron
Déléguée	Viviane LE BLANC	Villemoisson-sur-Orge
Délégué	Michel PELTIER	Brétigny-sur-Orge



### Commission « de la transition énergétique »

Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président	Grégory GOBRON	La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud - Sénart
Délégué	Gabin ABENA	Vigneux-sur-Seine
Délégué	Joseph DELPIC	Saint-Michel-sur-Orge
Déléguée	Viviane LE BLANC	Villemoisson-sur-Orge



### Commission « électromobilité »

Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois
Délégué	Gabin ABENA	Vigneux-sur-Seine
Délégué	Joseph DELPIC	Saint-Michel-sur-Orge
Délégué	Jean-Claude LE ROUX	Yerres
Délégué	Rudy SITCHARN	Fleury-Mérogis



### Commission « finances »

Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président	Sylvain TANGUY	Le Plessis-Pâté
Délégué	Michel PELTIER	Brétigny-sur-Orge
Délégué	Jean-Claude LE ROUX	Yerres
Délégué	Rudy SITCHARN	Fleury-Mérogis



### Commission d 'Appel d'Offres

Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président	Daniel ESPRIN	Leuville-sur-Orge
Délégué	Michel PELTIER	Brétigny-sur-Orge
Déléguée	Viviane LE BLANC	Villemoisson-sur-Orge
Délégué	Gabin ABENA	Vigneux-sur-Seine
Vice-président	Patrick BARRANCO	Draveil

## Compétences :

Le SMOYS est un syndicat mixte fermé. Il exerce, pour le compte des collectivités adhérentes, une ou plusieurs compétences optionnelles définies ci-après :

- ✓ Compétence relative au service public de distribution d'Electricité : 

En sa qualité d'autorité organisatrice d'Electricité, le Syndicat exerce sur le territoire des collectivités qui lui ont transféré cette compétence, les activités suivantes :

- Représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées
- Négociation et passation, avec les entreprises délégataires, de tous les actes relatifs à la délégation du service public de la distribution d'Electricité sur le territoire de la concession
- Perception des sommes dues annuellement ou périodiquement par les entreprises concessionnaires
- Maitrise d'ouvrage des travaux des réseaux publics de distribution d'électricité et maitrise d'ouvrage des installations de production d'électricité de proximité et exploitation de ces installations
- Aménagement et exploitation, directe ou indirecte, de toute installation de production d'électricité de proximité d'une puissance inférieure à un seuil fixé par décret
- Mission de conseil au bénéfice de ses membres et de leurs administrations
- Toutes actions de promotion de la maitrise de la demande en énergie électrique et de promotion de l'efficacité énergétique
- Toutes actions en faveur de la résorption de la précarité énergétique
- Toute action en faveur de la réduction de la quantité d'énergie appelée sur les réseaux
- Toute action en faveur de la réduction de la dépendance énergétique du territoire

- ✓ Compétence relative au service public de distribution de Gaz : 

En sa qualité d'autorité organisatrice de gaz, le Syndicat exerce sur le territoire des collectivités qui lui ont transféré cette compétence, les activités suivantes :

- Représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées
- Négociation et passation, avec les entreprises délégataires, de tous les actes relatifs à la délégation du service public de la distribution de gaz sur le territoire de la concession
- Perception des sommes dues annuellement ou périodiquement par les entreprises concessionnaires
- Maitrise d'ouvrage des travaux des réseaux publics de distribution de gaz et maitrise d'ouvrage des installations de production de gaz de proximité et exploitation de ces installations
- Etude de toutes questions relatives à la production, au transport, à la distribution et l'utilisation du gaz
- Mission de conseil au bénéfice de ses membres et de leurs administrations
- Toutes actions de promotion de la maitrise de la demande en énergie électrique et de promotion de l'efficacité énergétique
- Toutes actions en faveur de la résorption de la précarité énergétique
- Toute action en faveur de la réduction de la quantité d'énergie appelée sur les réseaux
- Toute action en faveur de la réduction de la dépendance énergétique du territoire

- ✓ Compétence mobilité propre relative aux infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique :



Le Syndicat a pour objet d'exercer en lieu et place des collectivités membres qui lui ont transféré cette compétence :

- Création et entretien des IRVE nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien, l'exploitation et la supervision des IRVE nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

- ✓ Compétence en matière de développement des Energies renouvelables et de récupération (EnR&R) selon les termes des dispositions de l'alinéa 1er de l'article L 211-2 du code de l'énergie (dont l'énergie solaire, l'énergie issue de la biomasse, du gaz de stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz) :



Le Syndicat a pour objet d'exercer en lieu et place des collectivités membres qui lui ont transféré cette compétence :

- Aménagement et exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable, par exemple de biogaz, d'énergie solaire, ou mettant en œuvre des techniques innovantes en termes d'efficacité énergétique

- ✓ Compétence Mobilité propre, relative aux infrastructures de recharges pour véhicules au gaz :



Le Syndicat a pour objet d'exercer en lieu et place des collectivités membres qui lui ont transféré cette compétence :

- Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien l'exploitation et la supervision d'infrastructures de recharge à l'usage des véhicules au bio gaz, (Bio Gaz GNV) ainsi que des points de ravitaillement en gaz pour véhicules en cas de carence de l'initiative privée, y compris notamment, le cas échéant, l'achat d'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures ;

- ✓ Compétence en matière de production d'hydrogène énergie par électrolyse notamment pour la mobilité propre :



Le Syndicat a pour objet d'exercer en lieu et place des collectivités membres qui lui ont transféré cette compétence :

- Action en faveur de la production décarbonée par électrolyse de l'hydrogène énergie, de son stockage, de son injection dans le réseau de distribution pour contribuer à la structuration de cette filière

- ✓ compétence en matière de distribution publique de chaleur et de froid :



Le Syndicat a pour objet d'exercer en lieu et place des collectivités membres qui lui ont transféré cette compétence :

- Création et exploitation de réseaux publics de chaleur et ou de froid, y compris les installations de production alimentant ces réseaux

**Tableau des adhésions par compétence**

Adhérents	Communes représentées	Electricité 	Gaz 	Mobilité 
communes	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	•		
	BRETIGNY-SUR-ORGE	•	•	•
	CROSNE	•	•	
	DRAVEIL	•	•	•
	FLEURY MEROGIS	•		
	LE PLESSIS PATE	•	•	•
	LEUVILLE-SUR-ORGE	•		•
	LONGPONT-SUR-ORGE	•		•
	MONTGERON	•	•	•
	MORSANG-SUR-ORGE	•	•	•
	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	•		
	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	•	•	•
	VIGNEUX-SUR-SEINE	•	•	•
	VILLEMORIS-SUR-ORGE	•	•	•
	VILLIERS-SUR-ORGE	•	•	•
YERRES	•	•	•	
GPS	BONDOUFLE	•		•
	ETIOLLES	•	•	
	EVRY-COURCOURONNES	•		
	GRIGNY	•	•	
	LISSES	•		•
	RIS-ORANGIS	•		
	SOISY-SUR-SEINE	•	•	•
CAPS	LES ULIS	•		
	CHILLY MAZARIN	•		•
	EPINAY-SUR-ORGE	•	•	•
EPT GOSB	ABLON-SUR-SEINE	•	•	•
	ATHIS-MONS	•	•	
	JUVISY-SUR-ORGE	•	•	•
	PARAY-VIELLE-POSTE	•	•	•
	SAVIGNY-SUR-ORGE	•	•	•
	VILLENEUVE-LE-ROI	•	•	

Adhérents	Communes représentées			
SIARCE	AUVERNAUX	•	•	
	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	•	•	
	CHAMPCUEIL	•	•	
	CHEVANNES	•	•	
	ECHARCON	•	•	
	FONTENAY-LE-VICOMTE	•	•	
	ITTEVILLE	•	•	
	LA FERTE ALAIS	•	•	
	MAROLLES-EN-HUREPOIX	•	•	
	MENNECY	•	•	
	NAINVILLE-LES-ROCHES	•	•	
	ORMOY	•	•	
	SAINT-VRAIN	•	•	
	VERT-LE-GRAND	•	•	
	VERT-LE-PETIT	•	•	
	<b>C.A. GRAND PARIS SUD SENART</b>	•	•	
	<i>CORBEIL-ESSONNES</i>	•	•	•
	<i>LE COUDRAY-MONTCEAUX</i>	•	•	
	<i>SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL</i>	•	•	
	<i>VILLABE</i>	•	•	
Communes	ARPAJON	•	•	•
	AVRAINVILLE	•	•	•
	BREUILLET	•	•	
	BRUYERES-LE-CHATEL	•	•	
	CHEPTAINVILLE	•	•	
	EGLY	•	•	•
	GUIBEVILLE	•	•	
	LA NORVILLE	•	•	
	LEDEUVILLE	•	•	•
	OLLAINVILLE	•	•	
	SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	•	•	
CCEJR	SAINT-YON	•	•	
	BOISSY-SOUS-SAINT-YON	•	•	
Commune	EPINAY-SOUS-SENART			•

10 communes sont en cours d'adhésion pour la compétence IRVE, en attente de la publication par la préfecture d'un arrêté inter préfectoral



### 16 novembre 2022 – Célébration des 100 ans du SMOYS



**Le SMOYS a fêté son centenaire le 16 novembre 2022, à la Maison de la Justice et du Droit à Villemoisson-sur-Orge.** Cet événement a pris la forme d'une journée de conférences, de partages d'expertise et d'échanges entre acteurs publics et privés sur les enjeux liés aux activités du syndicat.

#### LES AMIS DU SMOYS

**François de Rugy**, *Ancien Ministre de la Transition Écologique et Solidaire*

Il n'y a pas si longtemps de cela, l'histoire des syndicats d'énergie aurait pu s'arrêter purement et simplement : la loi NOTRe, votée en 2015, envisageait de supprimer les syndicats pour réintégrer leurs compétences dans les structures intercommunales ou départementales. Les syndicats sont des « survivants », et je pense qu'il faut plutôt s'en féliciter. A l'époque, en tant que Député, j'ai été convaincu de l'utilité de ces structures en matière de transition énergétique : je pense en effet que l'avenir des syndicats réside dans cet objectif, comme s'en reflètent d'ailleurs un certain nombre d'actions conduites par le Smoys.

Le conflit en Ukraine a sans doute fait prendre conscience à tout le monde, de façon malheureusement violente, du caractère crucial du système énergétique national, européen et mondial. Je crois aussi que cette crise aura le mérite d'avoir souligné le rôle déterminant des acteurs territoriaux tels que le Smoys, à la fois en tant que garant du bon fonctionnement de nos ressources énergétiques donc, mais aussi en tant qu'acteurs de la transition et de la décarbonation. En complément de la politique nationale, nécessaire pour fixer des caps et des garanties, il est extrêmement important qu'il y ait des initiatives locales qui viennent rendre possible et dynamique cette fameuse transition énergétique. Selon moi, il est important que les élus locaux restent en première ligne auprès des habitants, de leurs besoins et usages.

En France, les énergies renouvelables ont toutes vocation à se développer, en complément du nucléaire, là encore, avec une nécessaire implication des territoires. Éolien, gaz renouvelables, photovoltaïque, filière bois-énergie, hydrogène, géothermie... chaque énergie doit et va trouver sa place pour un mix énergétique performant et décarboné.

**Nicolas Méary**, *Maire de Brétigny-sur-Orge, Vice-président du Conseil départemental de l'Essonne chargé de la biodiversité et de la transition écologique*

Le Département de l'Essonne doit mettre l'accent sur les énergies renouvelables afin de répondre à l'engagement de la France d'atteindre une part 33 % de production d'énergie issue des EnR à horizon 2030. Aujourd'hui, en Essonne, seulement 6 % de la production provient des EnR, alors que le territoire offre de nombreux potentiels. En exploitant ces potentiels, nous pourrions arriver rapidement à une production d'énergie issue des EnR de l'ordre 20%. Pour atteindre cet objectif, nous devons néanmoins investir dans de nombreux projets. Par exemple, il faudrait mettre en place 10 fois plus de projets « petit photovoltaïque ».

L'investissement total pour augmenter la production d'EnR est estimé à 5,5 milliards d'euros pour le seul Département de l'Essonne. Pour ce faire, il faut mobiliser une multiplicité d'acteurs qui ont la capacité de mener ces projets : Conseil départemental, collectivités syndicats, acteurs privés, échelons territoriaux, sociétés etc... nous travaillons ensemble sur une feuille de route départementale ambitieuse pour contribuer aux objectifs départementaux et nationaux de transition énergétique.

**Yves Jégo, Président du Forum des élus locaux chargés de l'Environnement**

Le Forum des élus locaux chargés de l'Environnement se donne pour but de rassembler les élus locaux en charge des questions environnementales dans leurs collectivités ou dans les EPCI dans lesquels ils siègent. Cette initiative est née d'un constat : de grandes orientations des politiques publiques sont prises par des représentants européens, nos ministres ou parlementaires, mais ce sont les élus locaux qui se trouvent en première ligne. Prenons l'exemple de la mobilité : les autorités européennes puis nationales ont voté l'interdiction de la vente de véhicules thermiques, mais ce sont les élus locaux qui sont pointés du doigt en cas de retard sur le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le Forum, qui se veut « à impact », permet donc aux élus d'échanger de bonnes pratiques, d'être les acteurs de la conduite du changement, notamment pour relever le défi de l'adaptation de notre société au changement climatique. Nous ne pourrions y parvenir sans un dialogue renforcé entre élus locaux, et sans porter d'avantage leur voix dans les débats publics.

#### **PAROLE D'EXPERT - LA PRODUCTION D'ENR ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE**

**Laurent Michel, Directeur général de la Direction générale de l'énergie et du climat**

En Europe, nous vivons actuellement une crise d'approvisionnement causée en grande partie par le conflit en Ukraine. Afin de verrouiller la sécurisation de l'approvisionnement énergétique et de garder des prix soutenables, le Gouvernement a su accompagner les consommateurs et les collectivités en donnant un nouveau souffle aux EnR (Fonds chaleur, Fonds vert etc.) qui doivent permettre de soutenir l'investissement auprès des entreprises et des collectivités dans les projets d'EnR. Dans ce sens, le Gouvernement a soumis au Parlement un projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui entend concilier l'amélioration de l'acceptabilité locale avec l'accélération du déploiement des EnR. Avec ce texte, les collectivités pourront désigner via leurs documents d'urbanisme des zones dites « propices », en lien avec les échelons régionaux et préfectoraux. Ces objectifs, couplés à la volonté des collectivités d'accueillir de nouvelles sources de production d'énergie décarbonée, permettront de créer des zones prioritaires pour l'implantation des projets.

#### **PAROLE D'EXPERT - LE PACTE VERT POUR L'EUROPE**

**Michel Derdevet, Président de Confrontations Europe**

Nous vivons aujourd'hui une crise énergétique au niveau européen qui nous oblige à penser une Europe autonome et souveraine, pour faire face aux conflits, et diminuer notre dépendance aux énergies fossiles que nous importons. C'est le premier socle du pacte vert européen que de vouloir gagner en autonomie et en souveraineté. Malheureusement, tandis que l'Union Européenne met à disposition des outils tels que la plateforme européenne d'achat de gaz pour faciliter la coordination entre États membres et ainsi développer notre souveraineté, ils ne sont finalement pas utilisés. Pour faire renaître la coopération européenne, il faut sortir du nationalisme et travailler sur la coordination en misant d'abord sur les sujets qui peuvent créer du consensus, et en recréant une logique de base de solidarité, d'échanges, de secours mutuel et de tout ce qui fait la base du fonctionnement en réseau. La coopération européenne et la subsidiarité n'empêchent pas les actions au niveau local. Alors que les collectivités sont touchées de plein fouet par la crise énergétique, la France, qui a bénéficié de 40 milliards d'euros dans le cadre de la mise en place en juillet 2020 du fonds Next Génération EU pour faire face à la crise, pourrait ainsi affecter une partie de ce budget aux collectivités.

## CONFÉRENCE

### EFFICACITÉ, SOBRIÉTÉ ET PRODUCTIVITÉ : RÉPONDRE AUX ENJEUX ÉCONOMIQUES DE L'ÉNERGIE

**Benoit Léger**, *Directeur territorial Essonne et comptes régionaux - Banque des Territoires, Groupe Caisse des Dépôts*  
La Caisse des Dépôts est ancrée territorialement aux côtés des élus et a permis à beaucoup de projets d'investissement dans les EnR de voir le jour en Essonne. Par exemple, nous avons mis en place le dispositif Intracting qui permet de faire des avances remboursables aux collectivités lorsqu'elles souhaitent rénover un bâtiment public (chauffage, ventilation, clim, électricité, eau, éclairage public). Les collectivités remboursent leur avance sur 6 ans en moyenne, grâce aux économies réalisées sur les dépenses énergétiques.

**Michel Noël**, *Conseiller municipal de Montgeron, Vice-président chargé des carburants alternatifs du Smoys*  
Le territoire du Smoys regroupe de multiples EnR (énergie solaire, biomasse, géothermie et hydrogène vert). Pour citer des exemples concrets, nous comptabilisons 5 hectares de panneaux photovoltaïques, une étude de faisabilité pour une unité de méthanisation est en cours, ainsi que des études sur la géothermie profonde. Les techniciens du Smoys réalisent un état des lieux de l'existant et définissent des scénarii d'amélioration. Des études de substitution d'énergie sont également menées afin de permettre aux collectivités de respecter leur objectif de diminution de la consommation d'énergie de 40% d'ici 2050.

**Grégory Gobron**, *Adjoint au Maire de Ris-Orangis, Vice-président chargé de la transition énergétique du Smoys*  
Dans le secteur de l'énergie, les certitudes du passé semblent s'effondrer (état du parc nucléaire, difficultés réelles à développer les sources renouvelables, augmentation des coûts du gaz et de l'électricité, etc.) Afin de répondre aux besoins croissants en électricité, nous avons besoin de diversifier nos sources d'énergie grâce à des modes de production économiques et écologiques, et miser par exemple sur le secteur de l'habitat en accompagnant les bailleurs sociaux et les copropriétés, avec lesquels les élus doivent travailler étroitement.

**Laurent Perrault**, *Directeur régional Ile-de-France Est- ENEDIS*  
ENEDIS tente de sensibiliser aux actions de rénovation énergétique. Nous participons à un dispositif pour aider les collectivités à cibler les parcs de bâtiments publics qui nécessitent des actions de rénovation énergétique. Help'Rénov est une deuxième initiative d'ENEDIS, centrée sur les propriétaires en situation de précarité énergétique. L'accès aux données est ainsi primordial : il va nous permettre d'effectuer des diagnostics et permettre aux collectivités de faire de la planification à travers leurs PCAET en les renseignant sur la thermosensibilité de leur territoire, le panorama des EnR, des bornes de recharge etc.

**Farida Amrani**, *Députée de l'Essonne*  
La sécurité d'approvisionnement française est aujourd'hui questionnée du fait du conflit en Ukraine, ce qui amène à une forte hausse des coûts de l'énergie. À l'Assemblée nationale, nous formulons un certain nombre de propositions telles que l'adaptation du tarif réglementé de l'électricité à la réalité du mix énergétique français, une valorisation de la production hydraulique pour remplacer les énergies fossiles, le maintien et la réinstallation du tarif réglementé pour les collectivités, les entreprises et les ménages ou encore l'instauration d'une TVA à 5,5% sur les prix de l'énergie en la définissant comme produit de première nécessité.

## CONFÉRENCE

### EXPERTISE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE : LES SYNDICATS D'ÉNERGIE AU CENTRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Vincent Delahaye**, *Vice-Président du Sénat, Sénateur de l'Essonne* (vidéo)

Si je ne peux être présent physiquement, il me tenait à cœur de souhaiter un très bel anniversaire au Smoys, ses équipes et ses membres. Je sais que le Syndicat, qui couvre une vaste partie du territoire essonnien, travaille au plus près des collectivités sur des projets d'enfouissement des lignes, d'infrastructures de recharges ou encore de photovoltaïque. A titre personnel, au travers de la fonction de Sénateur, je suis favorable à des investissements massifs dans la production énergie décarbonée, une sorte de « plan Marshall » à mettre en œuvre sans traîner pour rattraper le retard déjà accumulé, et qui couvre les EnR et le nucléaire. Il faut y travailler au niveau national et local, et je sais que tous les élus présents à l'occasion de ce Centenaire y contribuent au quotidien. L'énergie, c'est notre capacité à transformer le monde : travaillons ensemble pour un avenir vertueux

**Sylvain Tanguy**, *Maire du Plessis-Pâté, Vice-président chargé des finances du Smoys*

La stratégie financière du Smoys a pour objectif de venir en aide aux collectivités membres dans leurs transitions, au pluriel. Cela passe par des accompagnements très directs et concrets sur plusieurs volets tels que l'enfouissement des réseaux. Le Smoys apporte un véritable support technique, ingénierique et financier. Ce dernier point est très important lorsque l'on connaît le difficile équilibre budgétaire des collectivités : dans ce cas précis, l'avance opérée par le Smoys peut faciliter la prise de décision. Le syndicat est également impliqué auprès de ses adhérents sur le développement des IRVE : en 2023, 51 bornes seront déployées sur des points identifiés par les collectivités en vue d'en maximiser les niveaux d'utilisation. Nous avons également mis en place des audits énergétiques complets, qui vont bien au-delà des DEP, avec des tarifs subventionnés très attractifs, et accompagnons les collectivités dans la mise en œuvre du décret tertiaire, dont les évolutions ne sont pas toujours simples à suivre

**Thomas Sanchez**, *Expert investisseur Direction régionale Ile-de-France, Banque des Territoires, Groupe Caisse des Dépôts*

L'un des sujets de collaboration les plus récents entre notre direction et le Smoys concerne les IRVE. La Banque des Territoires est en effet impliquée sur le déploiement de points de charge pour véhicules électriques aussi bien sur des infrastructures de haute puissance (sur autoroutes ou avec des bornes ultra rapides en zone urbaine notamment), mais aussi sur des projets de maillage plus fin au sein des territoires. Dans ce second cas, ce sont très souvent les syndicats d'énergie qui sont à la manœuvre. En effet, la mobilisation de nos outils de financement est particulièrement adaptée aux projets mutualisés, et le rôle des syndicats d'énergie s'est ainsi renforcé ces derniers temps. C'est vrai sur les IRVE et également sur les politiques d'aménagement relatives à l'éclairage public ou à l'efficacité énergétique des bâtiments.

## CONFÉRENCE

### GAZ ET ÉLECTRICITÉ : ACCOMPAGNER L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES

#### **Guy Hourcabi**, *Vice-président délégué de la FNCCR, Président du SIEEN (Nièvre)*

La crise sanitaire puis la guerre en Ukraine nous ont incités à repenser notre stratégie énergétique vers des productions locales en vue d'assurer notre autonomie. Dans ce cadre, nous prôtons le mix énergétique : toutes les énergies disponibles et mobilisables seront nécessaires. Il faut une énergie produite par et pour le local : c'est là une formidable opportunité pour les collectivités de créer, en partenariat avec les industriels, de véritables projets de territoire. L'autonomie énergétique se construit donc localement, en gardant à l'esprit que le cœur du dispositif c'est bien notre réseau de distribution, patrimoine commun sur lequel les autorités concédantes veillent particulièrement.

#### **Bertrand de Singly**, *Directeur clients Territoires Ile- de-France – GRDF*

Je crois en l'intérêt pour les territoires d'exploiter leurs ressources et gisements propres, laissant le soin au réseau d'assurer ensuite un équilibre en offre et demande. Les solutions permettant de tendre vers l'indépendance énergétique sont en effet différentes dans chaque collectivité, et le réseau GRDF doit être au service de ces solutions pour leur permettre d'être les plus performantes. Pour maîtriser l'énergie et son coût, on assiste à une (re)prise de contrôle de notre réseau, et ce notamment grâce aux élus locaux. Je vous invite par ailleurs à consulter une étude de l'Ademe et GRDF sur la faisabilité technico-économique d'un gaz d'origine 100% renouvelable. Bonne nouvelle : c'est possible avec un scénario autour de trois grandes filières de production : la méthanisation (30% du gisement), la pyrogazéification (40%) et le power-to-gas / hydrogène (30%).

#### **Daniel Esprin**, *Conseiller municipal de Leuville- sur-Orge, Vice-président chargé du contrôle de la concession d'électricité du Smoys*

En 2020, après les élections municipales, la direction du Smoys a été renouvelée : le syndicat a ainsi vu ses actions largement élargies et renforcées, notamment avec la compétence sur les IRVE. J'appelle de mes vœux à ce que nous continuons à travailler comme nous le faisons aujourd'hui auprès des communes adhérentes, mais aussi plus largement pour le bien commun. L'électricité est un bien commun, et cela doit guider nos actions en vue de rassembler au maximum. Dans ce cadre, je crois beaucoup en la capacité des syndicats d'énergie, notamment du Smoys, à faire preuve de créativité pour répondre aux enjeux d'indépendance énergétique à travers une diversification de nos ressources, sans dogmatisme.

#### **Patrick Barranco**, *Adjoint au Maire de Draveil, Vice- président chargé du contrôle de la concession de gaz du Smoys*

Dans le contexte actuel, nous misons beaucoup sur le gaz vert comme alternative aux énergies fossiles. Le gaz vert, ou biométhane, peut être produit à partir des déchets urbains ou agricoles. Qu'il soit issu des villes ou des champs, après épuration, ce gaz atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel, et peut donc être injecté dans les réseaux pour couvrir les besoins de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de carburant. C'est une solution économique et écologique, notamment pour le transport des personnes et des marchandises. Ce travail sur le gaz, engagé par le Smoys, reflète notre volonté de travailler dans l'intérêt général, au service des communes et de leurs habitants.

## CONFÉRENCE

### QUEL MIX ÉNERGÉTIQUE POUR DEMAIN ?

**Jérémie Almosni**, *Directeur régional Ile-de-France - Ademe*

Le mix énergétique est planifié à l'échelon régional avec la stratégie régionale climat air et énergie. En Ile- de-France, 88% de notre énergie est importée, et plus de 70% proviennent d'énergies fossiles. Même si l'on atteint l'objectif de production de plus de 50% d'énergies renouvelables, cela correspond seulement à 8% de notre énergie consommée. La région peut néanmoins compter sur de belles perspectives pour le mix énergétique à venir : l'hydrogène, qui représente un nouveau secteur énergétique, et qui est majoritairement tourné vers la mobilité en Ile-de-France ; la méthanisation, qui démarre seulement ; ou encore la géothermie de surface, solution technologique peu connue bien que très avantageuse en termes de bénéfices écologiques et de coûts d'exploitation. Afin de développer de façon efficace ce mix, il faut déterminer les besoins de la population. À ce titre, les syndicats d'énergie tels que le SMOYS permettent de relayer les besoins du territoire.

**Daphné Ract-Madoux**, *Sénatrice de l'Essonne*

L'enjeu du projet de loi d'accélération des EnR est de trouver un équilibre entre l'acceptabilité des projets et le fait de pouvoir donner les moyens aux territoires d'accélérer le déploiement des énergies décarbonées. Certaines énergies spécifiques posant des problèmes d'acceptabilité, il a fallu intégrer diverses énergies dans ce projet de loi et donc favoriser le mix énergétique (éolien en mer, photovoltaïque, agrivoltaïsme, géothermie, etc.). Le mix est également un enjeu dans le secteur de la mobilité. Néanmoins, il ne faut pas minimiser l'enjeu d'acceptabilité sociale des populations et donc travailler sur les usages et les innovations technologiques.

**Emmanuelle Durandau**, *Directrice Ile-de-France - CEREMA*

Le CEREMA est un partenaire des collectivités et les aide à s'adapter aux effets du changement climatique grâce à des actions de formation, des journées techniques d'accompagnement, d'animations territoriales ou encore d'études menées sur le territoire. Ces actions vont permettre aux collectivités d'atteindre leur objectif de diminution de la consommation énergétique de 40% d'ici 2030. Les nouveaux outils de pilotage de la consommation permettent également aux collectivités d'atteindre ce objectif, en travaillant notamment sur les usages et éviter, par exemple, le chauffage d'un bâtiment public tous les jours alors qu'il n'est utilisé qu'une fois dans la semaine

**Clément Molizon**, *Délégué général - AVERE*

La mobilité s'inscrit dans le cadre d'une trajectoire de décarbonation : le million de véhicules en circulation a été dépassé et la part de marché des ventes de véhicules électriques se situe autour des 20%. Cette mobilité décarbonée devient de plus en plus importante et nécessite une planification. En effet, alors que les stations de recharge sont principalement privées, il y a une réflexion à mener dans les territoires sur les infrastructures de recharge pour répondre à l'objectif fixé par Emmanuel Macron lors du Mondial de l'Automobile de 400 000 points de recharge à horizon 2030.

## 10 mai 2022 – Présentation du schéma directeur de déploiement de bornes IRVE pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire du SMOYS

Le 10 mai 2022 le schéma directeur de déploiement de bornes IRVE sur le territoire du SMOYS a été présenté et validé par l'ensemble de nos partenaires institutionnels et financiers : Région Ile de France, Département de l'Essonne, ADEME, Avère, Banque des Territoires, Enedis, devenant ainsi le **1<sup>er</sup> schéma directeur de déploiement de bornes IRVE en France**, validé par les services de l'Etat.

## 13 septembre 2022 – Visite du poste source à Sainte Geneviève des Bois

Le 13 septembre 2022, les membres du bureau, et les équipes du SMOYS ont pu visiter le poste source de Sainte Geneviève des Bois qui vient de subir des travaux de modernisation.



## 27 au 29 septembre 2022 – 38<sup>ème</sup> Congrès FNCCR – Rennes 2022-

Le mardi 27 septembre 2022, lors du 38<sup>ème</sup> congrès de la FNCCR, à Rennes, le stand du Pôle Énergie Île-de-France a été inauguré par les présidents du Smoys Brahim Ouarem du Sdesm, Pierre Yvroud, du Sey 78, Laurent Richard, du Sigeif, Jean-Jacques Guillet et du Sipperec, Jacques J.P. Martin.

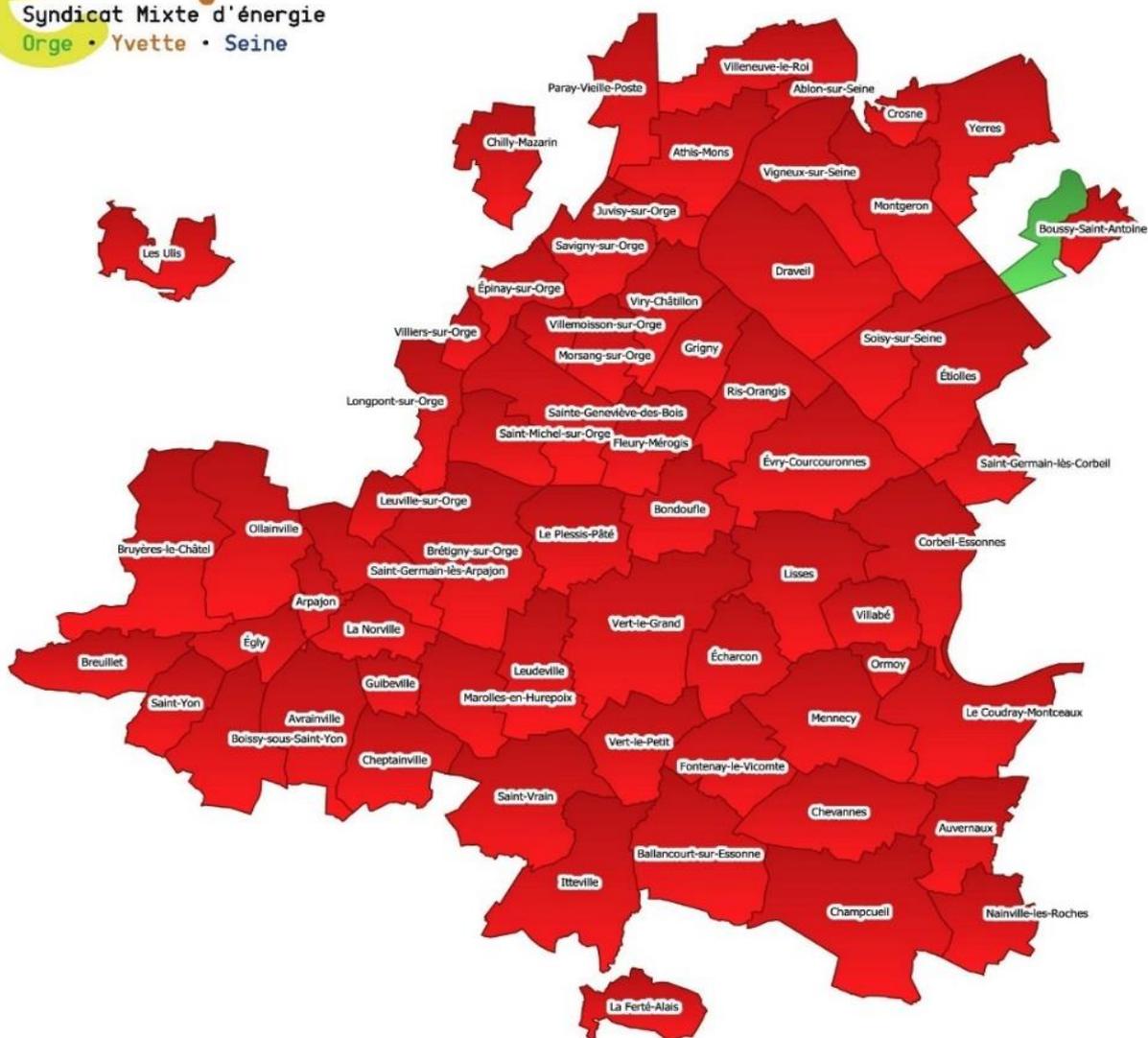
Ce temps fort a été l'occasion de rappeler les objectifs de cette coopération intersyndicale et de signer une convention de partenariat pour développer les synergies d'actions pour la transition énergétique.



## 11-10-2022 – Amicale des directeurs généraux de l'Essonne

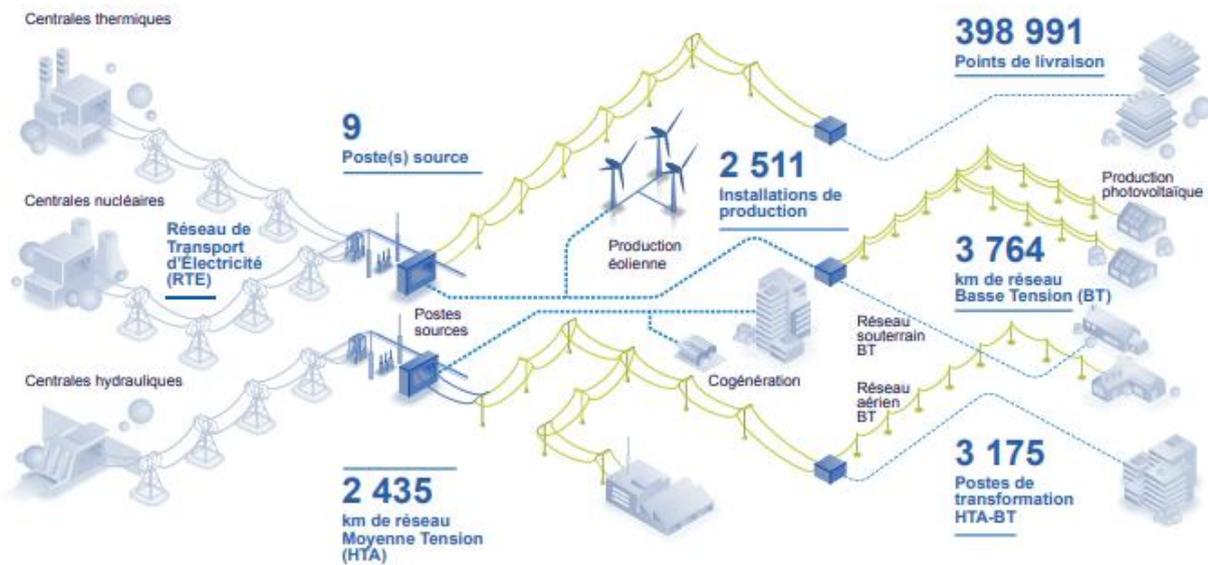
Le 11 octobre 2022, les services du SMOYS, Enedis, GRDF, l'ADEME, la caisse des dépôts ont été invités à présenter lors de cette matinée d'échanges de l'amicale des directeurs généraux de l'Essonne, les politiques et actions consacrées à la transition écologique, la performance énergétique et à la mobilité propre avec 3 temps forts :

- une présentation par l'ADEME du cadrage législatif et des dispositifs de subventions pouvant être actionnés (ADEME, Région, Fonds Européens...);
- une présentation par les opérateurs ENEDIS, GRDF des solutions alternatives de production d'énergies renouvelables;
- une présentation par le SMOYS sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants, et la méthodologie à mettre en œuvre en partant de la plateforme OPERAT



Le Réseau public de distribution d'électricité – Territoire du Smoys

Le réseau public de distribution d'électricité



L'activité de ENEDIS sur le territoire du Smoys



**398 891**  
NOMBRE DE CLIENTS  
RACCORDES AU RESEAU  
PUBLIC



**3 363 644 020**  
ENERGIE ACHEMINEE EN  
KWH



**17 894**  
SOUSCRIPTION DANS L'ANNEE  
TARIF BLEU RESIDENTIEL



**2 435 km HTA**  
**3 764 km BT**  
LONGUEUR TOTALTE DU  
RESEAU



**02/07/2019**  
DATE DE SIGNATURE DU  
CONTRAT



**01/07/2049**  
ANNEE D'ECHEANCE DU  
CONTRAT

## Notre patrimoine

Réseau HTA (en m)	2021	2022
Réseau souterrain	1 637 176	2 373 737
Réseau torsadé	1 428	3642
Réseau aérien nu	5 050	57 873
Réseau total aérien	6 478	61 515
<b>Total réseau HTA</b>	<b>1 643 654</b>	<b>2 435 253</b>
Taux d'enfouissement HTA	99.6 %	97.5 %
Réseau BT (en m)		
Réseau souterrain	1 924 699	2 750 508
Réseau torsadé	404 017	588 326
Réseau aérien nu	375 928	424 693
<i>dont fils nus de faibles sections</i>	1 079	1425
Réseau total aérien	779 945	1 013 019
<b>Total réseau BT</b>	<b>2 704 644</b>	<b>3 763 527</b>
Taux d'enfouissement BT	71.21 %	73,1 %
Postes HTA-BT (en nb)		
Postes situés dans une commune rurale	<b>0</b>	<b>93</b>
Postes situés dans une commune urbaine	<b>2 166</b>	<b>3 082</b>
Total postes HTA-BT	<b>2 166</b>	<b>3 175</b>

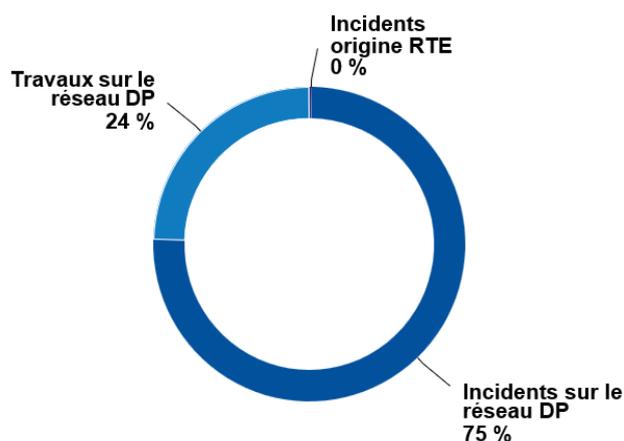
Ouvrages	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA-BT
< 10 ans	366	379	362
≥ 10 ans et < 20 ans	294	385	259
≥ 20 ans et < 30 ans	469	622	388
≥ 30 ans et < 40 ans	610	777	738
≥ 40 ans	696	1 600	1 428

## Les ouvrages mis en service en 2022

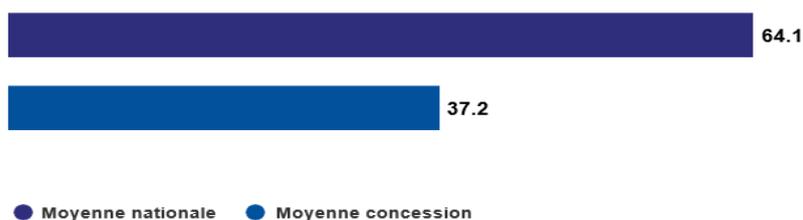
Réseau HTA en m	2021	2022
Réseau souterrain	44 608	75 533
Réseau torsadé	0	0
Réseau aérien nu	0	0
<b>Total</b>	<b>44 608</b>	<b>75 533</b>
Dont pour information		
<i>Extension</i>	28 039	19 682
<i>Renouvellement</i>	13 289	37 973
<i>Renforcement</i>	3 280	17 878
Réseau BT en m	2021	2022
Réseau souterrain	15 116	37 584
Réseau torsadé	1 706	1 267
Réseau aérien nu	0	0
<b>Total</b>	<b>16 822</b>	<b>38 851</b>
Dont pour information		
<i>Extension</i>	11 623	28 535
<i>Renouvellement</i>	4 624	10 217
<i>Renforcement</i>	575	99

## La qualité de la fourniture

Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)



## Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE (en min)

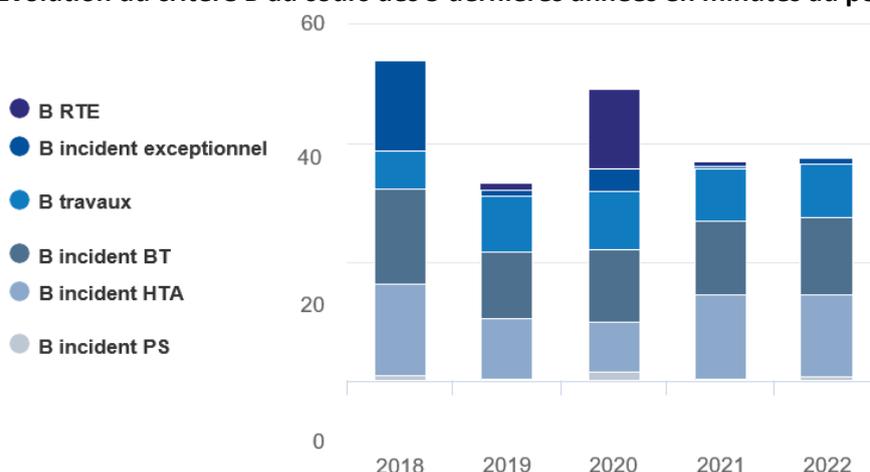


Durée moyenne annuelle de coupure (en min)	2021	2022
Toutes causes confondues (critère B)	36.8	37.3
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	36.1	36.7
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	<i>0.4</i>	<i>0.1</i>
<i>Dont incident sur le réseau public de distribution</i>	<i>26.9</i>	<i>27.6</i>
<i>Dont travaux sur le réseau public de distribution</i>	<i>8.8</i>	<i>9</i>

Nombre de clients BT affectés par ces perturbations	2021	2022
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 mn) toutes causes confondues	117	30
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	9 003	9 690

Clients BT mal alimentés	2021	2022
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	2 909	3 578
Taux de clients BT mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession	1 %	0.9 %

## Evolution du critère B au cours des 5 dernières années en minutes au périmètre de la concession



## L'investissement

Catégories Loi NOME	2021 (en k€)	2022 (en k€)
Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteur	12 199	<b>22 557</b>
Investissement pour l'amélioration du patrimoine	20 030	19 659
<i>Dont Investissement pour la performance et la modernisation du réseau</i>	17 147	14 574
<i>Dont investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externe</i>	2 883	5 085
Investissements de logistique	0	15
Autres investissements	-22	0
<b>Total</b>	<b>32 207</b>	<b>42 232</b>

## La participation au titre de l'article 8

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

Montant de la participation en euros	2021 (en €)	2022 (en €)
Article 8 « travaux environnement »	110 127	<b>160 387</b>

Commune	Localisation	Montant (en K€)
Le Coudray-Montceaux	Rue des Grès	29
Ris-Orangis	Avenues de Rigny, Thalouet, Fondation Dranem	88
Ris-Orangis	Impasse M. Thérèse,	
Ris-Orangis	rue Galignani	14
Soisy-sur-Seine	Rue Notre Dame – tranche 2	12
Soisy-sur-Seine	Rue Eglise, rue Galignani	17
<b>Total</b>		<b>160</b>

## La redevance de concession

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux clients, et non par l'impôt :

### *1 - Les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant*

C'est la part R1 de cette redevance, dite « de fonctionnement ». Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux clients pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, au règlement des litiges entre les clients et le concessionnaire.

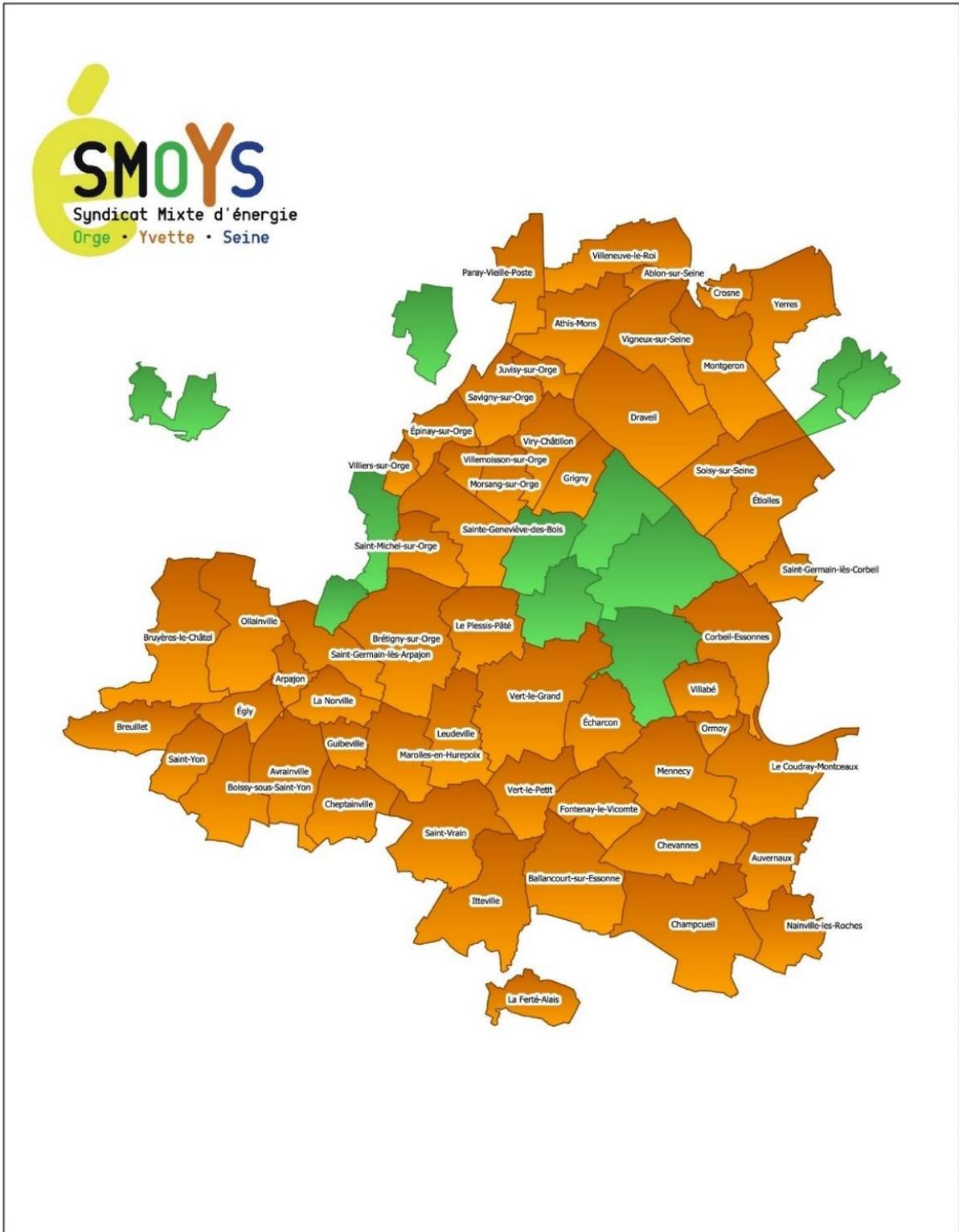
<b>Montant de la part R1 (en €) (Concession)</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Part R1 versée	488 333	761 472
<i>Dont part R1 versée au titre des années antérieures</i>	<i>0</i>	<i>10 993</i>

### *2 - Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé*

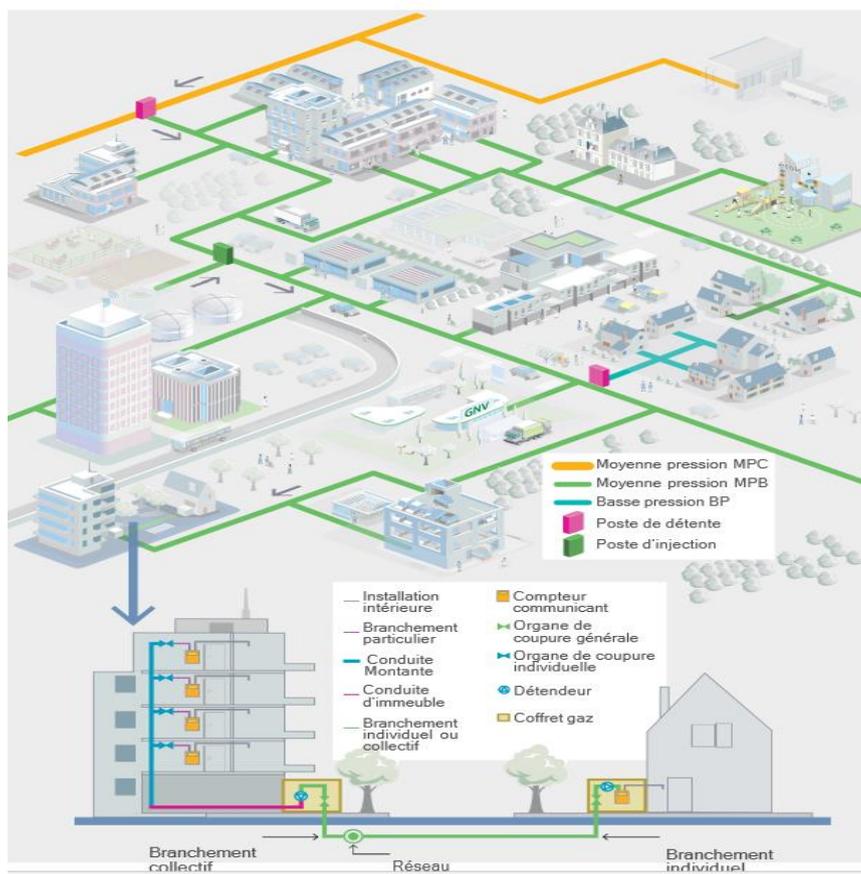
C'est la part R2 de la redevance, dite « d'investissement ». Elle représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées par l'autorité concédante et certaines recettes perçues par celle-ci durant l'année N-2. Son montant est exprimé ci-dessous hors taxes.

<b>Montant de la part R2 (en €) (Concession)</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Part R2 versée	451 275	698 217
<i>Dont part R2 versée au titre des années antérieures</i>	<i>0</i>	<i>83 826</i>





## Notre patrimoine



## L'activité de GRDF sur le territoire du Smoys



**137 372**

NOMBRE DE CLIENTS  
DU RÉSEAU



**1 036**

NOMBRE DE PREMIÈRES  
MISES EN SERVICE CLIENTS



**24/01/1995**

DATE DE SIGNATURE  
DU CONTRAT



**2 645 GWh**

QUANTITÉS DE  
GAZ ACHÉMINÉES



**2 441**

NOMBRE  
D'INTERVENTIONS DE  
SÉCURITÉ GAZ



**13 M€**

INVESTISSEMENTS  
RÉALISÉS SUR LA  
CONCESSION



**2025**

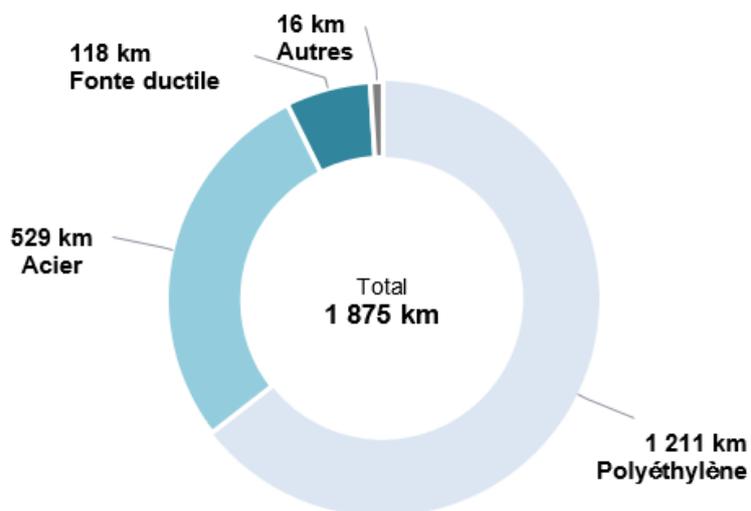
ANNÉE D'ÉCHÉANCE  
DU CONTRAT



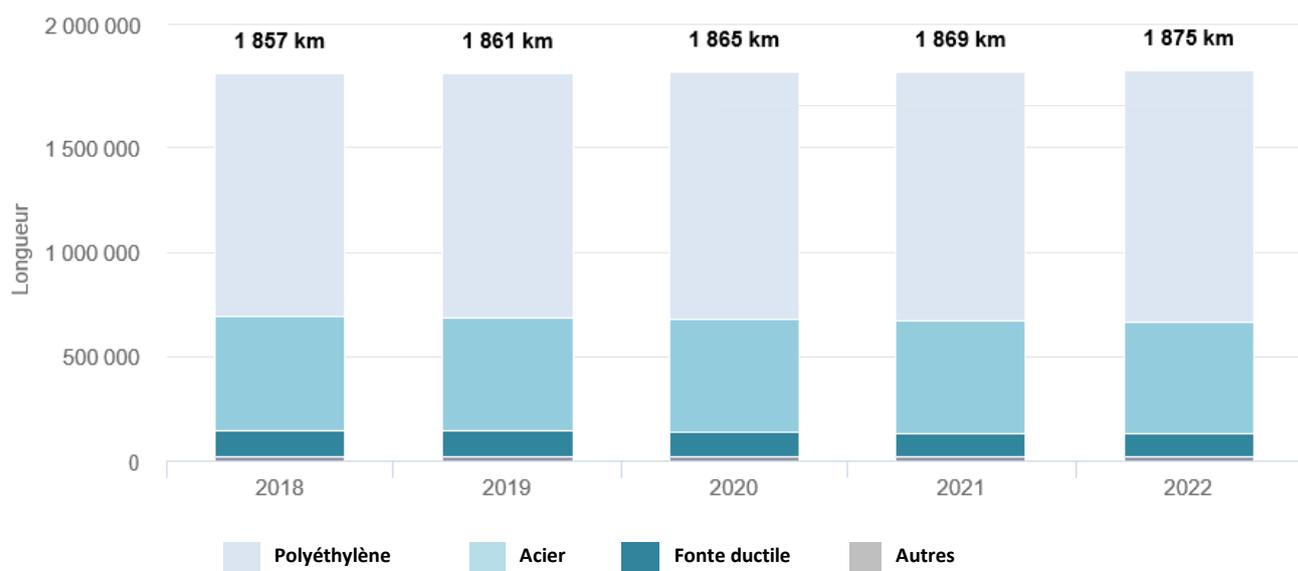
**1 875 km**

LONGUEUR TOTALE  
DE CANALISATIONS

## Répartition des canalisations par matière en 2021



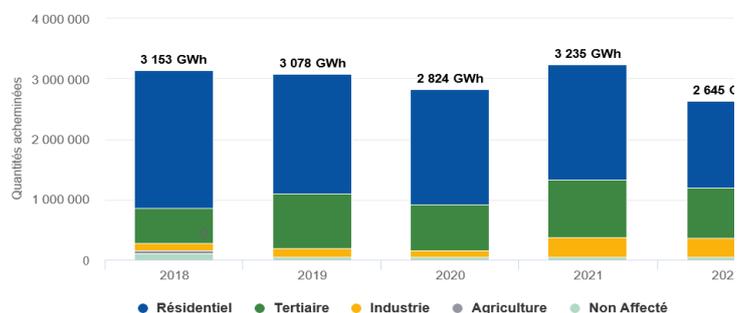
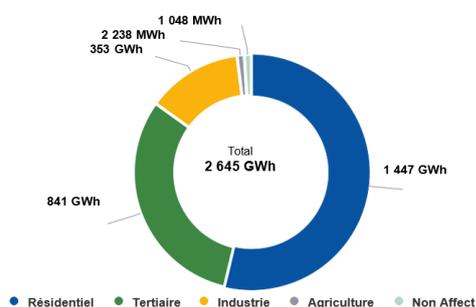
## Evolution des canalisations par matière



## Inventaire des ouvrages

	2020	2021	2022
Postes de détente réseau	145	144	139
Robinets de réseau	1 559	1 580	1 208
Branchements collectifs	8 318	8 261	8 248

## Quantités acheminées en 2022



## Les chantiers

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de raccordements et de transition écologique, les modifications d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Raccordements et transition écologiques	Longueur en m	Brch. Coll.	Breh. Ind.
ZAC DES BELLES VUES – ARPAJON	2 267		54
LE MOULIN A VENT - MAROLLES-EN-HUREPOIX	626	8	22
RUE BAZILE - SAINT-VRAIN	601		55
ZAC VALVERT CROIS BLANCHE - LE PLESSIS-PATE	427		
RUE DES LINOTTES – VILLABE	405	7	13
AVENUE PAUL MAINTENANT - CORBEIL-ESSONNES	403		16
ROUTE DE LONGPONT - SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	366		3
RUE DE LA DIVISION LECLERC - EPINAY-SUR-ORGE	353		

Modification d'ouvrages à la demande de tiers	Longueur en m	Brch. Coll.	Brch. Ind.
BOULEVARD DE PROVENCE - ATHIS-MONS	460	29	
VOIE DE SEINE - VILLENEUVE-LE-ROI	252		
ROUTE DE CORBEIL – GRIGNY	241		
AVENUE D'ARPAJON – AVRAINVILLE	181		
RUE DE LONGPONT - VILLEMOSISON-SUR-ORGE	158	2	1
RUE HENRI GOURMELIN - ATHIS-MONS	48		
AVENUE SALVADOR ALLENDE - SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	41		
RUE DE LA MARE AUX JONCS - LE PLESSIS-PATE	10		

<b>Adaptation et modernisation des ouvrages</b>	<b>Longueur en m</b>	<b>Brch. Coll.</b>	<b>Brch. Ind.</b>
BOULEVARD DE PROVENCE - ATHIS-MONS	460	29	
VOIE DE SEINE - VILLENEUVE-LE-ROI	252		
ROUTE DE CORBEIL – GRIGNY	241		
AVENUE D'ARPAJON – AVRAINVILLE	181		
RUE DE LONGPONT - VILLEMOSSEON-SUR-ORGE	158	2	1
RUE HENRI GOURMELIN - ATHIS-MONS	48		
AVENUE SALVADOR ALLENDE - SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	41		
RUE DE LA MARE AUX JONCS - LE PLESSIS-PATE	10		

## L'investissement

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	5 126 918	8 484 718	8 081 934
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	2 769 791	2 672 183	2 370 071
BIENS MUTUALISÉS	1 920 384	2 670 365	2 741 210
<b>TOTAL</b>	<b>9 817 090</b>	<b>13 827 271</b>	<b>13 193 214</b>

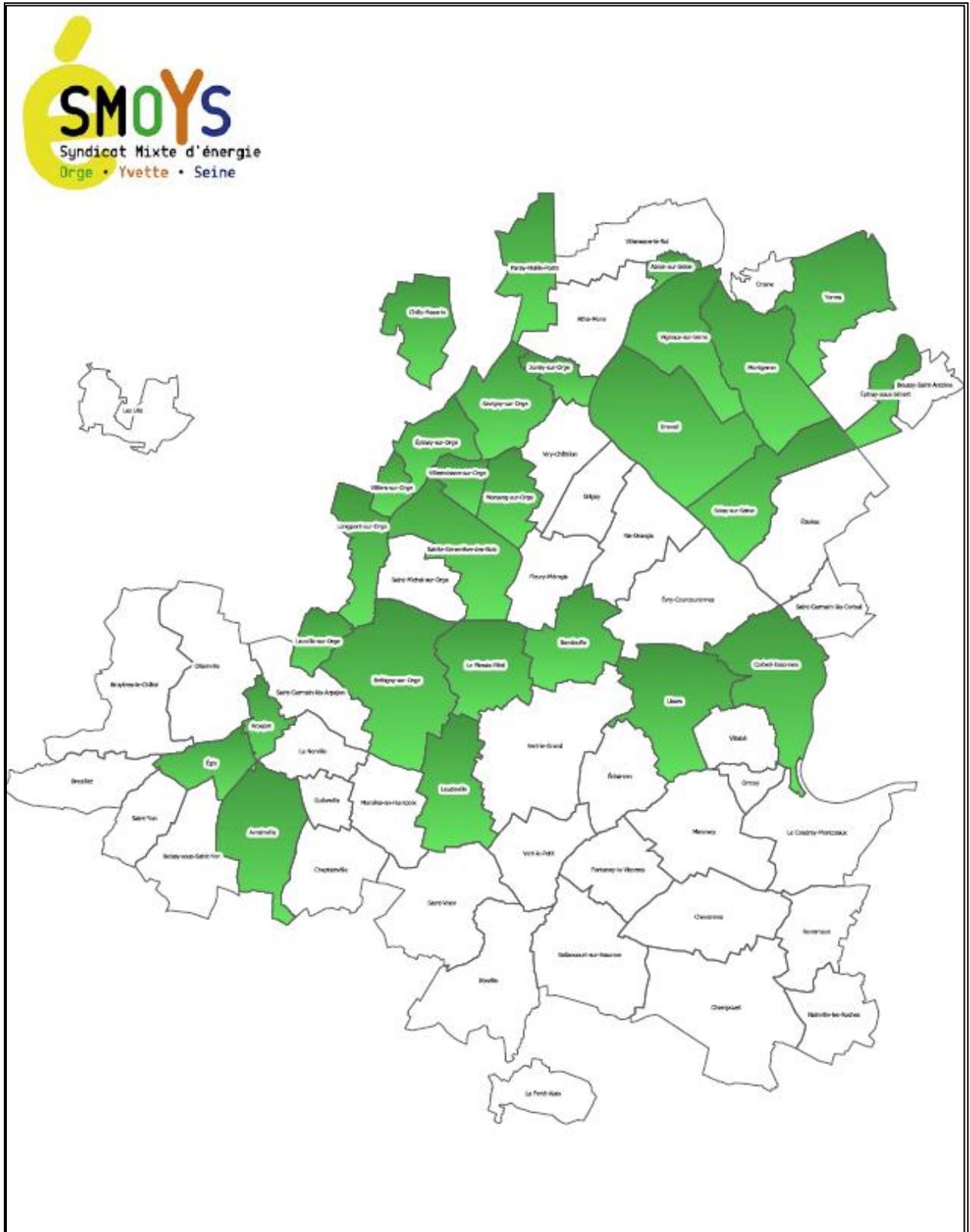
## La redevance de concession

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux clients, et non par l'impôt les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant

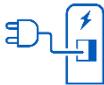
<b>Montant de la part R1 (en €) (Concession)</b>	<b>2022</b>
Part R1 versée	420 k€



# MOBILITE



## Nos réseaux de recharges

<b>84 stations</b> 	<b>93 bornes</b> 	<b>186 points de charge</b> 
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Validation du schéma directeur de déploiement d'IRVE

Le SMOYS, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) s'est engagé dans la réalisation d'un schéma directeur de déploiement d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ", qui définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit. Il comprend un diagnostic, un projet de développement et des objectifs chiffrés, un calendrier de mise en œuvre précisant les ressources à mobiliser, et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Conformément à l'article R353-5-2 du code de l'énergie, et au décret n°2021-565 du 10 mai 2021, le schéma directeur a été présenté le 10 mai 2022 et validé par l'ensemble de nos partenaires institutionnels et financiers : Région Ile de France, Département de l'Essonne, ADEME, Avère, Banque des Territoires, Enedis, devenant ainsi le 1<sup>er</sup> schéma directeur de déploiement de bornes IRVE en France, validé par les services de l'Etat.

**Obtention d'une subvention de 1.4 million d'euros de la Région Ile de France** pour le déploiement de bornes de recharges électriques.

### Changement de tarification

Le ROB 2021 avait mis en exergue la nécessité de changer cette tarification historique des IRVE (3 euros par charge comme mesure incitative à l'usage des véhicules électriques, quelles que soient la durée de charge et la quantité d'électricité chargée) dans un souci d'équilibre budgétaire tout en maintenant un tarif attractif et cohérent avec une politique publique d'aménagement territoriale en faveur des véhicules propres. Par délibération du comité syndical du 23 novembre 2021 a été adoptée une nouvelle grille tarifaire à l'usager à effet du 1<sup>er</sup> mai 2022 :

	Tarif entre 8h et 20h par tranche de 15 minutes	
	Entre 0 et 3h de charge	A partir de 3H
Charge normale	33 centimes	73 centimes
Charge accélérée	69 centimes	1,09 €

	Tarif entre 20h et 8h par tranche de 15 minutes	
Charge normale	33 centimes	
Charge accélérée	69 centimes	
Entre 20h et 8h le montant facturé est plafonné à 16 euros		

Pour ne pas pénaliser les usagers qui restent toute la nuit, le prix est plafonné entre 20h et 8h à 16 €. Recharger au SMOYS reste deux fois plus avantageux que faire le plein à la station service.

---

## L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

---

### EN TANT QU'AUTORITE ORGANISATRICE DE DISTRIBUTION D'ENERGIE (AODE)

Le SMOYS intervient sur l'enfouissement du réseau électrique pour le compte des commune ou EPCI adhérentes. Ces derniers, s'ils le souhaitent, peuvent dans ce cadre confier au SMOYS l'enfouissement de la totalité des réseaux aériens tels que les réseaux de télécommunication, de fibre, d'éclairage public ainsi que de la réfection partielle ou total de la voirie.

A cette fin, le SMOYS détient des accords avec les principaux opérateurs de télécommunication définissant les aspects techniques ainsi que leurs participations financières à ces travaux. Ainsi le SMOYS a entrepris depuis cet été des chantiers d'enfouissement des réseaux.

### TRAVAUX DE LA RUE HENRI DUGRES A PARAY VIEILLE POSTE

Une convention de co-maitrise d'ouvrage a été signée entre le SMOYS et l'Etablissement Public Grand Orly Seine Bièvre. Ces travaux comportaient l'enfouissement des réseaux aériens sur 125 mètres (électricité, télécom, fibre et éclairage) y compris les raccordements en domaine privatif des 8 riverains ainsi que la requalification de voirie sur sa totalité.



## TRAVAUX DE LA RUE ELISEE RECLUS A CHILLY-MAZARIN

Pour cette opération une convention tripartite entre la commune, l'agglomération de Paris-Saclay et le SMOYS a été signée. Ces travaux comportaient l'enfouissement des réseaux aériens sur 280 mètres (électricité, télécom, fibre et éclairage) y compris les raccordements en domaine privatif des 31 riverains

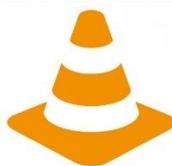


## TRAVAUX DE LA RUE DU BOIS BOUQUIN A LEUDEVILLE

La commune de Leudeville a signé avec le SMOYS une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux pour l'enfouissement des réseaux aériens (électricité, télécom, fibre et éclairage) sur une longueur totale de 850 mètres avec la reprise des 66 riverains de la rue. Ces travaux ont débuté courant octobre conjointement avec ceux de SIARCE pour le renouvellement d'une canalisation d'eau pour une durée de 10 mois.



**3 765 METRES DE RESEAUX  
AERIENS ENFOUIS**



**3 OPERATIONS  
D'ENFOUSSEMENT LANCEES**



**1 695 737 €  
COUT TOTAL DES OPERATIONS**

### **L'INGÉNIERIE « ÉCONOMIE DE FLUX » UN CHAMP DE COMPETENCES INDISPENSABLE A LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Le SMOYS s'est fixé pour priorité en 2022 de « rendre possible la transition énergétique » dans l'ensemble des missions d'appui qui relèvent de sa compétence auprès des collectivités territoriales adhérentes. A cette fin, il est nécessaire de développer un pôle de compétences autour de « l'économie de flux ».

L'économie de flux se fonde sur la prévention des gaspillages en matière d'énergie. Il convient d'intervenir auprès des collectivités, des administrations, des entreprises pour diminuer leurs consommations énergétiques. Ainsi le SMOYS entend formuler des diagnostics et préconiser des solutions.

Dans cette perspective, le SMOYS a accueilli un économiste de flux à la mi-mai 2022 et un apprenti conseiller en énergie

#### **Un des nouveaux métiers de la transition écologique**

Spécialiste des économies d'énergies, le métier d'économiste de flux est un métier récent qui s'inscrit en droite ligne avec les problématiques de transition écologique et de développement durable.

Chargé de faire la chasse au gaspillage, l'économiste de flux a pour objectif de proposer une meilleure gestion de l'énergie de façon à réduire les consommations et facturations, à adopter des processus écoresponsables

Suivi des facturations et consommations, projection et modélisation, inspection des sites, vérification des installations et matériels, contrôle des contrats de maintenance, réalisation de diagnostics de performance énergétique. L'économiste de flux réalise en amont un important travail d'étude et d'analyse (comptable et financière, technique).

Au terme de ce dernier, il pose un diagnostic, détecte les inadaptations et propose des axes d'amélioration. Il peut s'agir de modifier des réglages, de proposer des équipements moins énergivores, de recourir aux énergies renouvelables, de modifier les contrats de fourniture d'énergie. Il évalue l'impact économique, social et environnemental des solutions choisies pour remédier à d'éventuelles surconsommations.

Il peut être conduit également à développer des animations en direction du grand public et dans le monde scolaire (enseignants et élèves), à apporter son appui technique sur des projets de réhabilitation ou de construction de bâtiments, à rédiger des notes d'information (dépense énergétique, protection de l'environnement, problèmes industriels ou agricoles...).

Le métier nécessite un bon bagage technique (énergie, thermique), des connaissances juridiques et réglementaires et des qualités de pédagogue et de communicant.

#### **Réaliser des audits énergétiques**

Grâce à cette orientation 8 audits énergétiques ont pu être lancés. Ils sont subventionnés par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et le SMOYS dans le cadre du programme ACTEE de l'Appel à Projets Merisier (Mutualiser les Ecoles pour Rénover : Imaginer des Solutions, Implanter, Evaluer et Récolter) pour les communes de **Ris-Orangis** et **Chilly-Mazarin**.

Ces audits sont la première étape vers la sobriété énergétique des bâtiments publics.

#### **Substitution d'énergies**

Ce projet, concerne le futur de la chaufferie fioul de la Mairie de **Longpont-sur-Orge**.

### Accompagnement au respect du décret tertiaire

L'obligation pour les propriétaires et locataires de bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de déclarer leur consommation énergétique résulte du décret n°2019-771 du 23 juillet 2019. Ce décret précise les modalités d'application de l'article 175 de la loi ÉLAN et s'inscrit dans le cadre plus large de **la réduction des consommations d'énergie qui va s'imposer aux bâtiments tertiaires à partir de 2030**. Dans cette démarche, le SMOYS accompagne les villes de **Corbeil-Essonnes, Sainte-Geneviève-des-Bois, Fleury-Mérogis et Bondoufle**.

### Mise en place d'un groupement d'achat d'énergie

Pour répondre aux exigences de mise en concurrence des fournisseurs d'énergie, le SMOYS met en place un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel pour une période de 2 ans. L'objectif est de regrouper les consommateurs pour pouvoir bénéficier du meilleur prix au moment du lancement du marché.

Les collectivités déjà engagées dans cette démarche de mutualisation avec le SMOYS sont les Villes de **Champcueil, Cheptainville, Corbeil-Essonnes, Crosne, Epinay-sur-Orge, Fontenay-Le-Vicomte, Leudeville, Marolles en Hurepoix, Morsang sur Orge, Ollainville, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Pierre-du-Perray** ainsi que **l'île de loisirs du Port aux Cerises**.

### Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie via une plateforme dédiée

Le SIPEREC, le SIGEIF et le SMOYS se regroupent dans un dispositif commun pour valoriser les opérations d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine, sous forme de Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Il s'agit de regrouper les CEE pour mieux les valoriser via une plateforme dédiée.

### Mesure et suivi énergétique

Mise en place d'une prestation de service pour accompagner les communes au suivi énergétique des bâtiments communaux par l'intermédiaire d'un outil en ligne. L'objectif est d'optimiser la gestion énergétique du patrimoine des collectivités (dernier trimestre 2022). Les prestations sont décomposées en 3 niveaux. La dernière prestation proposée permet le déploiement de capteurs de température et de détection de présence communiquant permettant d'agir rapidement en cas de dérive de fonctionnement et d'optimisation de pilotage du chauffage afin de réaliser des économies d'énergie tout en gardant un confort optimal.

 <p>1 INGENIEUR ECONOME DE FLUX 1 CONSEILLER EN ENERGIE</p>	 <p>8 AUDITS ENERGETIQUES</p>	 <p>GROUPEMENT ACHAT D'ENERGIE POUR 13 COLLECTIVITES</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## FINANCES

### La section de fonctionnement :

2022	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de fonctionnement	1 675 282.20	2 347 277.29
Virements et Opérations d'ordre	132 062.37	0.00
<b>Total des dépenses/recettes de fonctionnement</b>	<b>1 807 344.57</b>	<b>2 347 277.29</b>

En détails :

#### A. Les dépenses 2022

Chapitre	Crédits ouverts	CA 2022	% d'exécution
011 Charges à caractère général	825 490.11	519 893.61	62.98%
012 Charges de personnel	525 000.00	487 481.66	92.85%
014 Atténuation des produits	150 000.00	131 995.69	88%
65 Autres charges de gestion courante	1 323 500.00	525 638.60	39.72%
66 Charges financières	16 000.00	3 763.54	23.52%
67 Charges exceptionnelles	15 000.00	8 509.10	56.73%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 854 990.11</b>	<b>1 675 282.20</b>	<b>58.75%</b>
023 Virement à la section d'investissement	1 965 327.54		
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	150 000.00	13 062.37	88.04%
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 970 317.65</b>	<b>1 807 344.57</b>	<b>36.40%</b>

## B. Les Recettes 2022

Chapitre	Crédits ouverts	CA 2022	% d'exécution
70 Produits de service	150 000	118 069.74	78.71%
73 Impôts et taxes	0.00	194 604.77	
74 Dotations et participations	1 285 000.00	0.00	
75 Autres produits de gestion courante	1 740 000.00	2 034 602.78	116.93%
<b>Sous total des opérations réelles</b>	<b>3 175 000.00</b>	<b>2 347 277.29</b>	<b>73.93%</b>
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>3 175 000.00</b>	<b>2 347 277.29</b>	<b>73.93%</b>
<b>Report N-1</b>		<b>1 795 317.65</b>	

## La section d'investissement :

2022	Dépenses	Recettes
Opérations réelles d'investissement	865 276.66	300 000.00
Virement et Opérations d'ordre	0.00	132 062.37
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>865 276.66</b>	<b>432 062.37</b>

En détails :

## A. Les Dépenses 2022 :

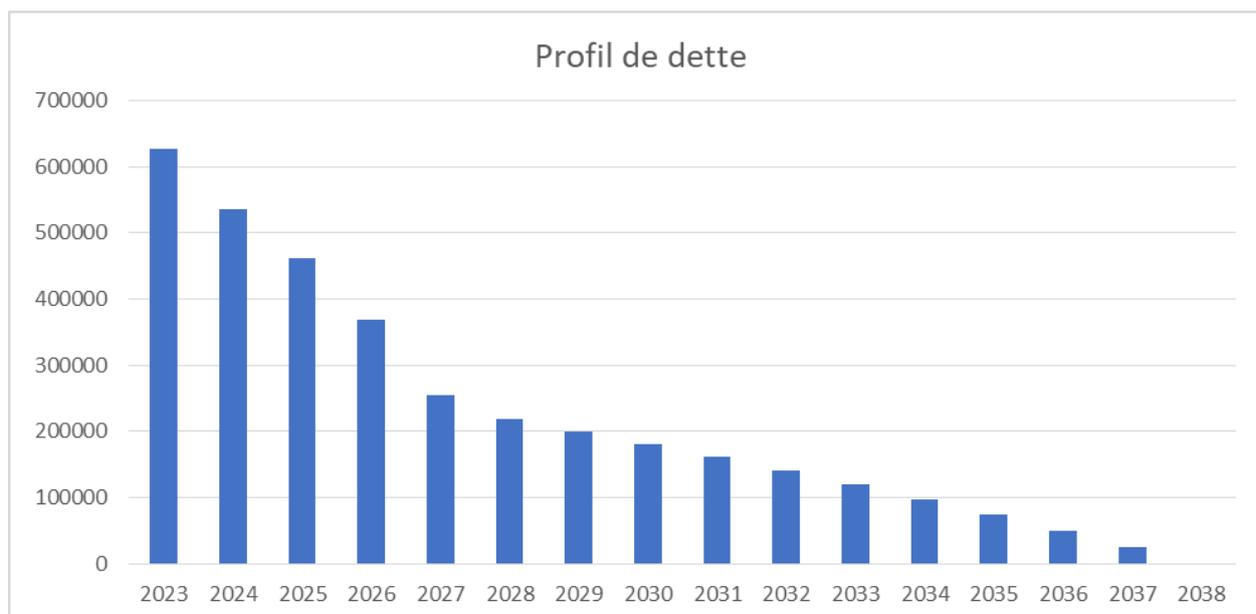
CHAPITRE	Crédits ouverts	CA 2022	% d'exécution
20 Immobilisations incorporelles	48 116.20	101 0878.02	20.84%
21 Immobilisations corporelles	873 503.8	428 070.73	49.01%
23 Immobilisations en cours	1 380 000.00	255 543.30	18.52%
16 Emprunts et dettes assimilées	274 000.00	75 137.05	27.42%
27 Autres immobilisations financières	5 500.00	5 447.56	99.05%
<b>Sous total des opérations réelles</b>	<b>3 018 120.00</b>	<b>865 276.66</b>	<b>28.67%</b>

040 Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	
<b>Total</b>	<b>3 018 120.00</b>	<b>865 276.66</b>	<b>28.67%</b>

### B. Les Recettes 2022 :

Chapitre	Crédits ouverts	CA 2022	% d'exécution
10 Dotations, fonds divers et réserves	59 000.00	0,00	
16 Emprunts	385 000.00	300 000.00	77.92%
<b>Sous total des opérations réelles</b>	<b>444 000.00</b>	<b>300 000.00</b>	<b>67.57%</b>
021 Virement section de fonctionnement	1 965 327.54		0%
040 Opérations d'ordre	150 000.00	132 062.37	88.04%
<b>Total</b>	<b>2 559 327.54</b>	<b>432 062.37</b>	<b>16.88%</b>
<b>Report N-1</b>	<b>458 792.46</b>		

### Profil d'extinction de la dette



## Les Résultats

Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement - titres de l'exercice 2022	2 347 277.29 €
Dépenses de fonctionnement - mandats exercice 2022	1 807 344.57 €
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022</b>	<b>539 932.72 €</b>
Excédent cumulé	1 795 317.65 €
<b>Résultat cumulé en fonctionnement</b>	<b>2 335 250.37 €</b>

Investissement	
Recettes d'investissement - titres de l'exercice 2022	432 062.37 €
Dépenses d'investissement - mandats exercice 2022	865 276.66 €
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2022</b>	<b>-433 214.29 €</b>
Résultat cumulé	458 792.46 €
<b>Résultat cumulé en investissement</b>	<b>25 578.17 €</b>

Restes à réaliser (RAR)	
Recettes d'investissement en RAR à la fin de l'exercice 2022 et à inscrire en 2023	0.00 €
Dépenses d'investissement en RAR à la fin de l'exercice 2022 et à inscrire en 2023	992 994.78 €
<b>Résultats d'investissement en RAR</b>	<b>-992 994.78 €</b>
Besoin de financement = montant <u>Négatif</u>	<b>967 416.61 €</b>
<b>Excédent de besoin de financement = <u>montant Positif</u></b>	<b>0.00 €</b>

L'exécution budgétaire 2022 montre la bonne santé financière du syndicat résultat d'une gestion prudente, saine.

Ces résultats dégagent des marges de manœuvre qui vont permettre au syndicat de réaliser ses ambitions en matière de transition énergétique.

## La Volumétrie

<b>495</b> mandats ont été émis 	<b>186</b> titres ont été émis 
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

---

## COMMANDE PUBLIQUE

---

Les règlements délégués de la Commission européenne fixant les seuils de procédures formalisées applicables aux marchés publics et aux contrats de concessions ont été publiés au Journal Officiel de l'union européenne (JOUE) le 31 octobre 2019. Ces seuils sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ce, pour une durée de deux ans.

L'acheteur doit se conformer à des procédures différentes en fonction de la valeur estimée de la commande et de la nature du marché (travaux, fourniture ou services). Si cette valeur est égale ou supérieure aux seuils européens, le marché public doit respecter une procédure formalisée.

Si la valeur estimée du marché est inférieure aux seuils de procédure formalisée, l'organisme public peut recourir à une procédure adaptée (ou MAPA) dont il détermine librement les modalités.

### **Marchés à procédures adaptées – MAPA EN RAISON DE SON MONTANT – que le SMOYS a lancés en 2022**

#### **PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

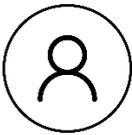
- 1 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre multi-attributaire des travaux d'enfouissement des réseaux secs et annexes
- 2 Accord cadre à bons de commande multi attributaires gérés en cascade- maîtrise d'œuvre pour la mise en souterrain de réseaux aériens sur le territoire du SMOYS
- 3 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'un accord-cadre multi-attributaire de travaux d'enfouissement des réseaux secs et annexes
- 4 Accord-cadre de maîtrise d'œuvre portant sur des opérations d'enfouissement des réseaux secs
- 5 Etude photovoltaïque du potentiel sur le territoire du SMOYS

#### **FOURNITURE**

- 6 Accord cadre énergie pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel, et services associés du groupement de commande du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) - - 2 lots -

#### **TRAVAUX**

- 7 Installation et gestion d'Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques incluant la fourniture de bornes, l'installations, la supervision, l'exploitation et la maintenance

<b>7 procédures lancées</b> 	<b>6 attributions</b> 
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------



---

## RESSOURCES HUMAINES

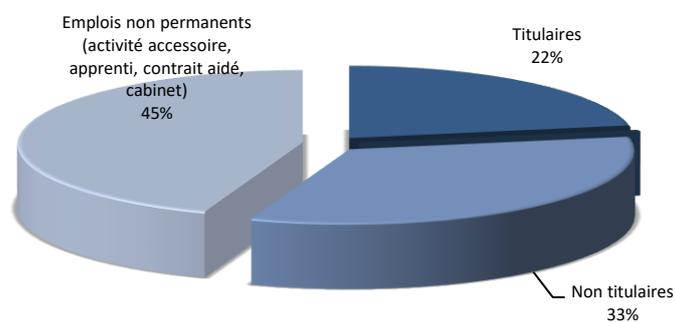
---

### Les effectifs en quelques chiffres

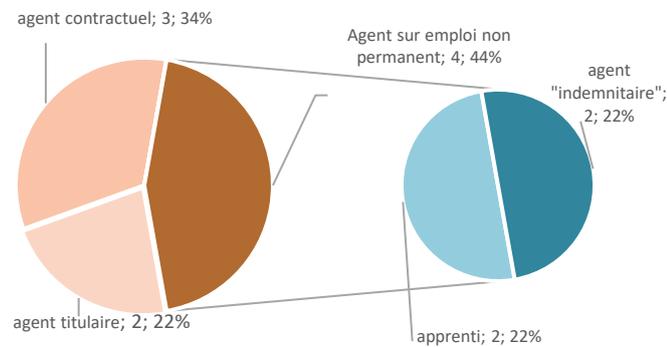
#### Les effectifs

Au 31 décembre 2022, le SMOYS employait 9 agents, dont 5 agents relevant de la filière administrative et 4 relevant donc de la filière technique. 2 agents exercent leur activité dans le cadre d'un cumul d'emplois publics, à titre accessoire. 2 apprentis ont été recrutés au cours au second semestre 2022.

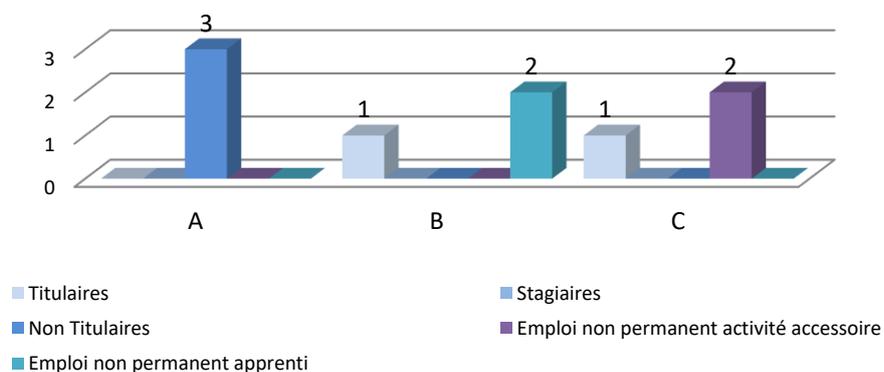
#### Les effectifs selon le statut



En détails :

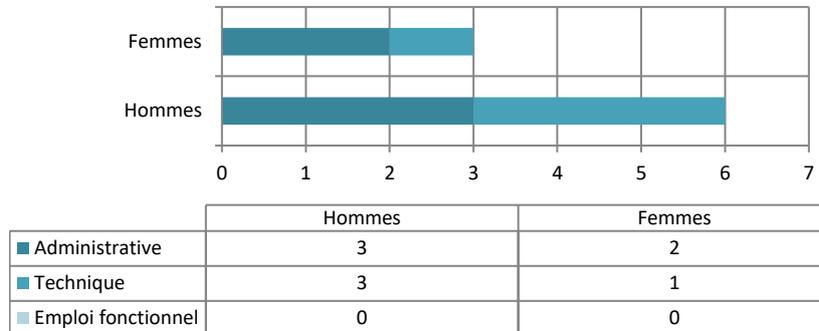


#### Les effectifs selon le statut et la catégorie



### Répartition Hommes Femmes

Les femmes représentent 33% des effectifs ; les hommes quant à eux représentent 75% des emplois relevant de la filière technique et 60 % des emplois relevant de la filière administrative



### Les mouvements de personnel :

En 2022, le SMOYS a recruté un ingénieur économiste de flux, un apprenti conseiller en énergie et une apprentie ingénieur mobilité. La mission d'un agent exerçant une activité accessoire a pris fin au cours du second semestre. 2 agents ont exercé une mission d'une journée dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.



**“Rendons possible la transition énergétique”**

**Hôtel de Ville - Place Roger Perriaud  
Sainte-Geneviève-des-Bois 91 700**

**Locaux administratifs : 79 route de Grigny  
91 130 Ris-Orangis  
Téléphone : 01 60 46 59 67  
Contact : [communication@smoys.org](mailto:communication@smoys.org)**



**Site internet : [www.smoys.org](http://www.smoys.org)**